



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2014 - N° 242 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 24 septembre 2014

Participent à la réunion les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X Départ à 9h30	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X Départ à 9h30	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	Alban MANCHERON de 10h à 11h
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Renaud SOROT
X	
X	
X	
	Camille HOULDINGER
	Bruno VISSE

COLLEGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROU**
Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	
X	

PERSONNALITES EXTERIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
	Maurizio NOBILI
	Michelle JOAB
	Geneviève DEGOLS

PERSONNALITES EXTERIEURES A TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
	Isabel DURAO-CABECA
	Valérie ROLLAND

34 membres présents ou représentés en séance

(Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Président de l'Université Montpellier 2

Michel ROBERT

- Vice-Présidente Déléguée à la Vie sociale et culturelle des campus

Agnès FICHARD-CARROLL

- Vice-Présidente Etudiante

Camille HOULDINGER

- Directrice de la BU

Sandrine GROPP

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Jean-Yves LE GUENNEC

Geneviève DEGOLS

Maurizio NOBILI

Olivier THALER

- Chargés de missions

Thierry BRETAGNON

- Directeur(trice)s de Département

Thierry BRETAGNON (Physique)

Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)

Anne HEAPS DI-COSTANZO (Langues)

Bruno TOURRAINE (Bio : MV)

- Chefs de service

Emilie BLANCHARD (OFRI)

Béatrice BOYER (Communication)

Caroline FRISOU (Affaires Générales et Juridiques)

Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)

Thierry KAUFFMANN (SIF)

Barbara STRAUSS (Cellule des moyens Humains et Financiers)

Christophe TUGAUT-BRIGARDIS (SIPEF)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Ass. Direction, FdS)

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h40. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 241 - Conseil du 7 juillet 2014,
3. Point sur les retours AERES,
4. Lettre de cadrage budgétaire 2015 - première discussion - ,
5. Lettres de cadrage pour les campagnes d'emplois - première discussion - ,
6. Modalité de Contrôle des Connaissances - première discussion-,
7. Point sur la ComUE,
8. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

M. HALBOUT explique que de nombreux points à l'ordre du jour constituent une première étape de discussion avant la mise au vote lors du prochain Conseil du 24 septembre.

Avant d'ouvrir la séance, **M. HALBOUT** souhaite une bonne rentrée à tous les membres du Conseil !

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Point sur la rentrée 2014

M. HALBOUT souhaite présenter un premier point d'étape relatif à la rentrée universitaire 2014 de la Faculté des Sciences de Montpellier : il indique qu'un grand nombre d'étudiants en licence 1^{ère} année est arrivé ce lundi, notamment dans le cadre de la semaine de pré-rentrée. Toutefois, à ce jour, il n'est pas possible de discerner une tendance précise pour l'année 2014-2015 ; cela est prématuré.

Mme DEGOLS complète ce propos en précisant que, pour le moment, le nombre d'inscriptions en licence est somme toute à peu près équivalent à celui de l'an dernier. Pour la licence 1^{ère} année, il semble même supérieur car, sur la journée de ce lundi qui leur était réservée à la maison des étudiants, 350 étudiants se sont donc inscrits.

Mme DEGOLS fait écho à des problèmes techniques rencontrés à la Maison des Etudiants lors des inscriptions. Parallèlement et concernant les réunions de rentrée, tout se passe normalement.

M. HALBOUT annonce à l'assemblée qu'il recevra les nouveaux entrants de la Faculté des Sciences durant le mois d'octobre.

Mme ROLLAND indique qu'un problème relatif aux Inscriptions Pédagogiques - IP - des étudiants redoublants, est intervenu. Ces dernières semblent avoir été très étalées dans le temps. En outre, quand l'étudiant choisit un menu dans lequel se trouve une Unité d'Enseignement - UE - qu'il avait validée l'an dernier, il reçoit un message indiquant que l'UE qu'il avait réussie est complète et qu'en conséquence, l'accès au menu lui est refusé.

Mme DEGOLS lui répond qu'elle a déjà prévenu ces étudiants et que ceux qui se trouvent dans cette situation doivent se rendre à la Scolarité - bâtiment 30 - qui se chargera d'effectuer les inscriptions.

Mme DEGOLS explique que ce problème est la résultante de codes UE ne correspondant pas forcément aux codes UE de l'an dernier. La Scolarité inscrira donc manuellement les étudiants redoublants dans un groupe qui sera compatible avec les UE qu'ils ont déjà acquises et qu'ils ne pourront repasser. Par ailleurs, le groupe ne comportera pas nécessairement cette UE car elle est déjà capitalisée.

Mme DEGOLS précise enfin que ce problème s'est déjà produit et a été traité de manière identique lors du passage au LMD3.

Mme ROLLAND faisait référence au message adressé par **Mme DEGOLS** à l'ensemble des responsables de mention de Licence.

Mme DEGOLS reconnaît que son premier message était loin d'être complet et explicatif et que des discussions au sujet des MCC allaient avoir lieu la semaine du 15 septembre prochain.

Mme DEGOLS indique que dans le dernier paragraphe de son message, elle rappelait qu'au niveau des Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC -, il était écrit qu'une partie des UE pouvait éventuellement ne pas être prise en compte dans le cas du changement de l'habilitation. Cela se fait à l'appréciation de l'équipe pédagogique : certains responsables de mention en licence 2^{ème} année et licence 3^{ème} année ont indiqué qu'ils peuvent valider toutes les UE qui avaient été acquises ; d'autres responsables de mention ont précisé que le programme d'enseignements avait changé et qu'il était délicat que les redoublants, surtout de licence 2^{ème} année, ne reprennent pas les nouvelles UE car ils risquent d'être pénalisés en licence 3^{ème} année. Pour la licence 1^{ère} année, pratiquement toutes les UE sont conservées sauf deux UE de Physique et les UE de 2,5 ECTS.

M. BRETAGNON prend la parole pour dire que le problème relatif aux deux UE de Physique est résolu.

M. HALBOUT remercie **Mme DEGOLS** pour ces précisions.

M. HALBOUT revient sur les difficultés techniques constatées pendant quelques heures ce lundi, notamment des problèmes concernant les interfaces pour le paiement par carte bleue lors des inscriptions administratives. Malgré cet incident, les flux d'étudiants sont contrôlés et l'accueil se déroule très bien. S'agissant des tests de positionnement et de la mise en place du procédé d'orientation et de remédiation, le départ s'est avéré difficile avec les serveurs informatiques. Une solution a été rapidement trouvée en passant « par-dessus » les serveurs UM2.

M. LEMOIGNO précise que les tests se trouvaient sur un serveur extérieur qui s'est avéré sous dimensionné. La solution définitive n'est toujours pas trouvée. Pour l'instant, il n'est pas possible de mener ces tests convenablement : à partir d'environ 40 étudiants logués, le serveur « plante » ! Les services informatiques du SIF et de la DSI cherchent une solution.

b- ESPE : Rentrée et problèmes d'affectations

M. HALBOUT fait part du problème d'affectation rencontré par des étudiants rémunérés au cours de leur stage. Cela concerne les étudiants de la Faculté des Sciences qui sont inscrits en 2^{ème} année de master Enseignement.

M. HALBOUT rappelle que la réforme a avancé la place du concours - en fin de M1. Il rappelle que, comme une majorité des collègues de la Faculté des Sciences, il aurait souhaité que la place des concours soit beaucoup plus avancée et qu'elle intervienne donc idéalement, dès la fin de la licence : plus un concours est tôt, plus on attirera des jeunes de tous les horizons vers les métiers de l'enseignement !

M. HALBOUT rappelle qu'un certain nombre d'étudiants de la Faculté ayant réussi leur CAPES au printemps dernier, ont été affectés dans des académies qui n'étaient pas leur académie d'origine - au sein de laquelle ils avaient préparé leur master -. Ils se retrouvent donc dans une autre académie et suivent leur 2^{ème} année dans un master qui n'est pas dans la poursuite de leur 1^{ère} année.

M. HALBOUT informe l'assemblée que fort de ce constat, il a sensibilisé le Ministère, le Rectorat et des organisations syndicales : la FSU s'est fortement impliquée à ce sujet.

M. HALBOUT regrette que cette situation n'ait pu être réglée par le Ministère. Cela ne lui semble pas être un bon signal qu'on adresse aux étudiants, quel que soit la structure, IUFM ou ESPE ! Il est particulièrement mécontent de la manière dont les choses se sont passées : pour lui, il aurait été bien que l'administration centrale fasse un effort et ne perturbe pas inutilement ces étudiants durant leur scolarité !

M. HALBOUT ajoute que le chiffre officiel - à l'échelle nationale - d'étudiants ayant été affectés hors de leur académie d'origine est de 200. Cela ne veut néanmoins pas dire que c'est leur affectation définitive car à la fin de cette année universitaire, ils risquent d'être nommés définitivement dans une autre académie.

c- Fusion UM1-UM2 : finalisation des statuts

M. HALBOUT rappelle qu'un CoGouv s'est réuni ce lundi. Un point sur l'évolution des statuts a été réalisé. Le décret de création de la nouvelle Université de Montpellier n'est pas encore paru ; il devrait l'être dans les jours à venir.

M. HALBOUT indique qu'avec ce texte sera officialisée la nomination de l'Administrateur provisoire dont les trois missions seront de :

- faire valider les statuts par les assemblées constituantes,
- préparer le budget,
- préparer les élections de la future université.

M. HALBOUT précise que s'agissant des statuts, leur évolution sera débattue au sein de l'assemblée constituante regroupant les deux conseils d'administrations précédents. On s'achemine vers une stabilisation de ce qui avait été voté par les deux Conseils d'Administration avec toutefois un changement majeur. Il n'y aura que trois secteurs de Formation reconnus :

- Sciences et Techniques,
- Droit Economie et Gestion,
- Santé.

SHS est un secteur de formation surtout représenté à l'Université Montpellier 3. Jusqu'à présent, les collègues y exerçant dans l'Université Montpellier 2 votaient dans le collège Sciences et Techniques, qui était le seul le secteur reconnu.

M. BOUBY précise que le SHS était reconnu à l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT lui répond que le secteur SHS n'apparaît pas dans les statuts de l'Université Montpellier 2 qui n'a qu'un secteur de formation, Sciences et Techniques. Il rappelle que l'Université Montpellier 1 comprend les secteurs Santé et Droit Economie Gestion et l'Université Montpellier 2, Sciences et Techniques.

M. BOUBY insiste : Le secteur SHS a toujours été reconnu : « c'est du délire de dire que ce secteur n'est pas reconnu à l'Université Montpellier 2 ! Cela confirme donc bien qu'il n'y a jamais eu de volonté d'intégrer l'Université Montpellier 3 ! »

M. BOUBY ajoute que cette fusion entre les deux Universités Montpellier 1 et 2 est du « délire complet ! » Il fait part des déclarations des deux Présidents relatives à l'unification des Régions, en précisant que cette fusion est une aberration car elle induira l'éloignement des personnels d'avec les décideurs ! Les deux Présidents vont fusionner leurs universités, éloigner leur direction et diriger leur nouvel établissement tranquillement !

M. HALBOUT propose à **M. BOUBY** d'intervenir à ce sujet lors du point n°7 - Point sur la ComUE - de l'ordre du jour.

M. BOUBY rappelle que le système universitaire et l'avenir de notre université sont en jeu en ce moment ! Il préférerait discuter de sujets relatifs aux étudiants ou aux formations de la Faculté des Sciences de Montpellier plutôt que de ces sujets-là !

M. HALBOUT indique que **M. ROBERT**, Président de l'Université Montpellier 2 interviendra sur le point n°7. Il propose dès lors aux membres du Conseil de poser les questions lors de son intervention.

Mme HOULDINGER sollicite la parole devant s'absenter avant la fin de ce Conseil. Elle explique qu'elle rejoint les propos de **M. BOUBY**. En tant que VPE, elle était présente lors du vote des statuts de la NUM sur lesquels était bien mentionné le secteur SHS et elle regrette que ceux-ci aient été votés puis modifiés ensuite.

Mme HOULDINGER pense que le secteur SHS peut énormément apporter au sein d'une université qui comprend un secteur Santé. Il n'est pas possible aujourd'hui de séparer le secteur Santé des Sciences Humaines et Sociales. Il n'est dès lors pas vrai qu'une université puisse rester avec juste, la Santé et les Sciences Techniques : les Sciences ont à apporter aux Sciences Humaines et Sociales comme les Sciences Humaines et Sociales apportent aux Sciences !

Alors que la Nouvelle Université de Montpellier est présentée comme une volonté de réunification dans un souci d'efficacité, **Mme HOULDINGER** regrette qu'un secteur soit mis à part.

M. HALBOUT rappelle que l'Université Montpellier 3 a préféré ne pas intégrer l'Université de Montpellier alors qu'elle avait été sollicitée. Cela n'empêche pas cet établissement d'entretenir d'excellents liens avec la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT rappelle des débats où certains élus regrettaient que le secteur SHS soit intégré dans les statuts du nouvel établissement, alors que ce secteur est la caractéristique de l'UM3. Cela était perçu alors, par certains, comme une provocation, ou une compétition, à l'encontre de l'Université Montpellier 3. Il ajoute qu'on reconnaît ainsi que le secteur SHS montpelliérain relève de essentiellement de l'Université Montpellier 3. S'agissant des collaborations, même si Montpellier 3 ne fait pas partie de la Nouvelle Université de Montpellier, la Faculté coopère pleinement avec elle - Master STIC Santé, Master Eau, Géomatique, ... -.

M. THALER prend la parole et rappelle que la licence de Biologie crée aussi des ouvertures depuis de nombreuses années vers les étudiants de l'Université Paul Valéry.

M. THALER s'interroge sur l'identité des personnes qui demandent à ce que soit éclairci le problème du paramètre SHS au niveau de l'université de Montpellier.

M. IMBERT indique que ce n'est pas parce que cela a été demandé par « certaines personnes » qu'il fallait l'accepter !

M. THALER lui répond qu'il s'agit d'une volonté de SHS de ne pas être intégré au sein de l'Université de Montpellier.

Pour **Mme HOULDINGER**, il s'agit d'un choix regrettable !

Mme DURAO-CABECA se demande à quoi servent les Conseils, si, trop souvent, les décisions qui y sont prises ne reflètent pas ce qui est réellement mis en place.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour ces interventions et propose de passer au point suivant.

d- Sciences en Marche

M. HALBOUT souhaite informer le Conseil du mouvement « Sciences en Marche » qui partira de Montpellier le 28 septembre prochain. Cette action, partie de la ville de Montpellier en juin dernier, s'est étendue à toute la France. Lors du précédent Conseil, une information avait été diffusée.

M. HALBOUT précise qu'il a été sollicité pour communiquer sur ce mouvement. Il souhaite en conséquence proposer à l'assemblée l'affichage du logo de « Sciences en Marche » sur le site web de la Faculté des Sciences ; celui-ci renverra automatiquement sur le site d'information.

M. IMBERT est étonné que **M. HALBOUT** utilise son titre de Directeur pour un sujet qui relève, à ses yeux, du militantisme.

M. HALBOUT lui répond que c'est notamment pour cela qu'il propose un débat aujourd'hui, en Conseil, justement, et ne compte pas prendre d'initiative sans son aval ! Il rappelle qu'une première information a été effectuée lors du précédent Conseil et qu'il a été sollicité par « Sciences en Marche » pour inscrire leur logo sur le site de la Faculté.

M. IMBERT n'est ni pour ni contre cet affichage. Toutefois, si ce logo est diffusé sur le site de la Faculté des Sciences, il propose que les symboles de toutes les organisations syndicales apparaissent eux aussi sur la page d'accueil du site web de la Faculté.

Pour **M. IMBERT**, il s'agit d'une « fanfaronnade » qui ne donnera rien. Le texte de fond lui semble toutefois pertinent !

M. HALBOUT souhaite recueillir l'avis du Conseil avant de procéder à cet affichage.

En l'absence d'objection, **M. HALBOUT** indique que le logo avec un lien vers le site du mouvement « Sciences en Marche » sera mis en ligne sur le site web de la Faculté des Sciences de Montpellier. Par ailleurs, l'idée de la mise en ligne des logos de l'ensemble des organisations syndicales lui semble une bonne chose : il est important de sensibiliser l'ensemble des personnels à l'existence de ces organismes.

M. HALBOUT demande aux élus - notamment ceux sur listes syndicales - de l'aider à recenser l'ensemble des organisations syndicales concernées.

e- Séjour en Chine - étudiants de la FdS

M. HALBOUT demande à **Mme BLANCHARD** de présenter le dispositif de subventions allouées aux étudiants et plus précisément, ceux de l'accord-cadre sur la mobilité vers la Chine.

Mme BLANCHARD explique que l'Université Montpellier 2 a reçu au mois de mai dernier, une quinzaine d'étudiants chinois venant de l'UESTC de Chengdu. Accueillis en cité universitaire et parrainés par des étudiants de l'UM2, ils ont suivi des cours de FLE et assisté aux activités suivantes :

- visite du campus, de l'IUT, de laboratoires, ...
- cours sur la culture française et sur le système d'éducation,
- visite guidée du centre historique de Montpellier,
- journée d'excursion dans la région,
- réception à l'Institut Confucius,
- réception à la MRI.

L'objectif est aujourd'hui d'organiser une semaine sur le même format pour une quinzaine d'étudiants de l'UM2, dont cinq pour la Faculté des Sciences ; la priorité étant donnée aux étudiants qui prennent des cours de chinois depuis le mois de février dernier.

Mme BLANCHARD précise que la Direction des Partenariats IRIS UM2 demande à ce que chaque composante puisse participer à hauteur de 200 € par étudiant.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté possède une enveloppe dédiée à la mobilité.

M. HALBOUT note qu'il est important que les conseillers sensibilisent les étudiants sur ce nouveau dispositif. Un point sur la mobilité et les bourses internationales dédiées à ce dispositif sera abordé dans un prochain Conseil. Cela avait déjà été le cas l'an dernier.

f- Commission de Prospective

M. HALBOUT rappelle que la direction de la Faculté souhaite que cette commission puisse suivre les travaux et les débats au sein des départements scientifiques et actuels CTE. Cette instance pourrait par là-même, rendre compte des travaux auprès du Conseil de la Faculté.

Pour **M. HALBOUT**, il est important qu'il y ait de telles représentations et ce, dans une démarche transparente. Il est essentiel que le Conseil soit informé régulièrement de ce qu'il se passe à l'extérieur et notamment au sein des CTE et futurs départements scientifiques.

Lors du prochain Conseil, **M. HALBOUT** précise qu'il proposera à l'assemblée de mettre en place cette commission en identifiant un Directeur adjoint ou un Chargé de mission devant finaliser ce projet. Ce dernier sera chargé de collecter et de coordonner la remontée de l'information.

M. HALBOUT insiste : il ne s'agit pas de préparer des décisions mais de faire la synthèse de ce qui est remonté des CTE. Il est par ailleurs indispensable que ce ne soit pas le travail d'une seule personne mais d'un groupe de membres du Conseil de la Faculté des Sciences.

M. BOUBY demande pourquoi mettre en place cette commission maintenant alors que les CTE vont disparaître au 1^{er} janvier prochain ? Seront ensuite mis en place les départements scientifiques dont les cadrages organisationnels ne seront pas les mêmes. Il demande si cette démarche est la conséquence de la mise en place des futurs départements scientifiques ? Il est d'autant plus embêté que ce système ne durera que quatre mois !

M. HALBOUT répond que cette commission aura pour but non pas de porter la politique de la Faculté au sein des CTE - car ce sont les Directeurs de département qui s'en chargent - mais, d'assurer un travail de synthèse sur ce qu'il se passe au sein de ces instances.

M. HALBOUT communiquera, lors du prochain Conseil, sur la lettre de mission et le cadrage de cette Commission Prospective.

g- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'assemblée que la prochaine séance interviendra le **mercredi 24 septembre 2014, 8h30 - Salle des actes - bâtiment 7**, Campus Triolet -.

L'ordre du jour provisoire prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Point fusion,
3. Vote des MCC,
4. Vote de la lettre de cadrage budgétaire,
5. Vote de la lettre de cadrage campagnes d'emplois,
6. Discussion et état des lieux du référentiel stage et projets 2014-2015,
7. Questions diverses.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 16 septembre prochain.

2) APPROBATION DU PV N°241 - 7 JUILLET 2014 -

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que :

- **M. HOLARD-SAUVY** a donné procuration à **M. VISSE**,
- **M. LAGARRIGUE** a donné procuration à **M. SOROT**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme JOAB**,
- **M. MAUREL** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **M. PECOUL** a donné procuration à **Mme DURAO-CABECA**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

M. HALBOUT remercie toute l'équipe administrative pour la rédaction de ce document et demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le PV n° 241.

M. HALBOUT demande à **Mme GAUCERAND** si elle a reçu des demandes de modifications.

Mme GAUCERAND répond qu'elle n'a pas eu de demande relative à la rédaction du PV n°241.

M. HALBOUT invite les membres du Conseil à voter le PV n°239 du 21 mai 2014.

Votants : 34 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 31

Le PV n° 241 du 7 juillet 2014 recueille un avis favorable.

3) POINT SUR LES RETOURS AERES

M. HALBOUT présente au Conseil les retours de l'AERES et fait part des impressions formulées en réunion de Direction - comprenant les Directeurs adjoints et les Directeurs de département -. L'impression est que « le travail a été effectué à la va vite », que les experts n'ont pas lu les dossiers et surtout, il est écrit à la fin du rapport que ceux-ci « nous » ont rencontré, ce qui n'est pas le cas !

Globalement, les impressions sont très bonnes au niveau des masters alors qu'il perdure quelques points d'alertes sur les licences :

- le renforcement en Langues : il faudra prioriser lors de la campagne d'emplois un renforcement au niveau du département des Langues,
- le dispositif d'accompagnement des étudiants en difficulté en première année : tout le processus de remédiation suggéré dans ce rapport sera mis en place au mois de mai prochain.

La Faculté des Sciences a répondu à ces deux points mais il en persiste d'autres « étranges » comme le reproche formulé concernant les UE à 2,5 ECTS ou plus surprenant, sur l'offre de formation qui laissent à penser que les dossiers n'ont pas été bien lus ...

Mme HOULDINGER confirme les propos de **M. HALBOUT**. Pour elle, il n'y avait pas d'expert car ils ne connaissaient rien et ils sont venus avec des idées reçues !

Mme GROPP informe les membres du Conseil que concernant le renforcement en Anglais, la Bibliothèque Universitaire - BU - peut être partenaire au travers de DVD, de revues ou BD en langue anglaise. Il est en outre possible d'organiser des projections, des séances avec les enseignants pour les étudiants en Anglais.

Pour l'accompagnement des étudiants en difficulté, **Mme GROPP** propose de faire ce qu'il se fait déjà à l'Université Montpellier 1 c'est à dire du tutorat documentaire.

M. IMBERT demande si la Faculté des Sciences va présenter son prochain document à l'AERES malgré l'inefficacité et l'incompétence de celle-ci !

M. HALBOUT lui répond que, d'un certain point de vue, il n'y a plus d'AERES. Il faut voir comment cela va évoluer, une autre structure devant être créée mais ... il est probable qu'elle fonctionne de la même manière !

M. HALBOUT rappelle que la composante est obligée de se conformer à certaines directives mais au vu du travail chronophage qui est demandé - et quand on voit le retour incohérent qui est rendu -, il vaut mieux s'arrêter et considérer que la meilleure évaluation des formations est l'insertion des étudiants, leur réussite et leur niveau de connaissances à la sortie, ainsi que l'attractivité de la Faculté des Sciences de Montpellier.

4) LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE 2015 - PREMIERE DISCUSSION

M. HALBOUT indique que la lettre de cadrage « Budget 2015 » a été mise à disposition des membres du Conseil sur l'ENT. Il précise que quelques modifications - corrections de coquilles essentiellement - ont été faites suite au Bureau qui s'est tenu la semaine précédente.

M. HALBOUT précise que la lettre de cadrage comprend le bilan du budget 2014, le contexte budgétaire pour l'année 2015, une proposition pour le budget 2015 et enfin, quelques hypothèses.

M. HALBOUT rappelle que lors du Bureau, les élus ont insisté fortement sur la nécessité de réduction des coûts des fluides au sein des bâtiments de la Faculté.

M. HALBOUT présente la lettre de cadrage budgétaire 2015 - cf. *annexe 1* -.

Mme DURAO-CABECA demande ce que sont les « frais de fonctionnement ».

M. HALBOUT lui explique qu'il s'agit de petits achats tels que les fournitures, le papier, ... Les crédits de fonctionnement permettent aussi de rembourser les missions - frais transport notamment -.

M. THALER souhaite apporter un complément sur les recettes propres de la Faculté portant notamment sur le développement de la formation par Apprentissage. Si l'on observe de près ces formations, on peut constater qu'elles engendrent de nombreux frais de fonctionnement du fait par exemple, de missions d'enseignement en matière de suivi des étudiants.

M. HALBOUT précise que cela est la raison pour laquelle la Faculté des Sciences propose d'amortir la baisse, en dessous de ce qui est notifié par l'Université. Il pense que la recette de la Taxe d'Apprentissage sera stable ; que l'on constatera une augmentation des crédits d'investissement et en contrepartie, une diminution des crédits de fonctionnement.

Toutefois, **M. HALBOUT** ajoute qu'il ne sait pas à quelle hauteur interviendra la modification sur les crédits de fonctionnement. Un ré équilibrage sera réalisé en interne : certains ne pâtiront d'aucune baisse et d'autres, connaîtront une diminution de 5% en fonction du flux d'étudiants constatés.

M. VERNICOS résume donc les propos de **M. HALBOUT** : « stabilisation des budgets d'investissements des départements, réduction limitée à 5% des budgets de fonctionnement, et augmentation de 50% de l'enveloppe des projets pédagogiques ».

M. HALBOUT confirme.

M. BOUBY rappelle qu'on ne connaîtra pas la dotation de l'Etat avant février ou mars de l'année prochaine. Aussi et dans le contexte actuel de fusion, les promesses qui sont faites actuellement ne seront peut-être pas tenues au 1^{er} janvier 2015. Le coût de la fusion étant important, il y aura inéluctablement une baisse de cette dotation. De plus, l'an prochain, un nouveau Président aura été élu ; il s'orientera plutôt vers l'actuelle Université Montpellier 1. Cet établissement sera donc « à la tête » de la nouvelle Université et vu le découpage actuellement opéré concernant les différents services, **M. BOUBY** a des craintes quant à la séparation entre les anciennes Université Montpellier 2 et Université Montpellier 1, notamment sur le plan financier.

Pour **M. BOUBY**, il faut être extrêmement « fort » pour pouvoir affirmer que les budgets seront effectivement globaux et qu'ils seront dispatchés de manière cohérente.

M. HALBOUT est d'accord sur un point avec **M. BOUBY**. Il pense qu'il faut être combatif et énergique sur les demandes de cadrages d'autant plus que les modalités de fonctionnement ne seront pas les mêmes dans l'ensemble des composantes de la Nouvelle Université de Montpellier.

5) LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE D'EMPLOIS - PREMIERE DISCUSSION

a- Campagne BIATSS 2015

M. HALBOUT indique que ce travail préparatoire est aussi le fruit d'une discussion réalisée en Bureau. En effet, les élus, dans le cadre des priorités affichées dans la lettre de cadrage, ont sollicité quelques précisions, notamment dans la production d'un historique plus global relatif aux campagnes précédentes.

M. HALBOUT rappelle que la campagne BIATSS est plus « compliquée » que celle des Enseignants et Enseignants Chercheurs car les opérations de recrutement s'effectuent durant toute l'année universitaire.

M. HALBOUT présente la lettre de cadrage « Campagne d'emplois BIATSS » - cf. *annexe 2* -.

Concernant le département Chimie, **M. FILHOL** indique que suite à la demande de **M. HALBOUT**, vendredi prochain se réunira un Bureau du département avec l'ensemble des personnels concernés par ces campagnes - BIATSS et Enseignants, Enseignants Chercheurs -.

M. HALBOUT ajoute que si un poste de catégorie B est ouvert au concours, il n'y a, au vu des résultats des années précédentes, pas d'assurance que ce soit au bénéfice d'un de nos agents : peu de promotions en catégorie B - Bap J - interviennent par concours sur le même poste. Il convient de différencier ce type de « promotion » et la liste d'aptitude.

M. HALBOUT précise qu'à la suite de discussions en bureau, il a modifié le poste en catégorie B et que la Faculté des Sciences suivra ensuite le choix du Département Chimie, et du Conseil. **M. HALBOUT** demandera au Département de préciser s'il s'agit de mettre en place un secrétariat de licence, nécessitant plutôt un poste de catégorie C, ou s'il s'agit d'une reconfiguration plus large au sein du département.

M. FILHOL remercie **M. HALBOUT**.

M. BOUBY précise qu'il était effectivement intervenu sur ce point en Bureau mais c'est, au demeurant, au Directeur du département de communiquer la décision.

M. BOUBY fait observer qu'il existe une différence non négligeable entre la promotion interne et les postes mis au concours d'autant plus que la promotion interne de catégorie C à B n'existe pas. Il y a deux concours par an et 190 personnels éligibles sur Montpellier 2 !

M. HALBOUT confirme les propos de **M. BOUBY**.

Pour **M. BOUBY**, quand la composante dispose d'un poste de catégorie B et que le profil de poste correspond à cette catégorie, il faut impérativement solliciter un poste de catégorie B et non de catégorie C. Il prend l'exemple du secrétariat du département Chimie où la secrétaire est en catégorie C : cette collègue mettra vingt ans à obtenir une promotion de catégorie B, alors qu'elle fait déjà un travail propre à cette catégorie. Elle pourra largement perdre la motivation qui est la sienne aujourd'hui !

M. HALBOUT répond qu'il connaît bien cette situation, connue aussi dans d'autres départements. Il la regrette.

Pour **M. BOUBY**, il est important de cibler les postes mis au concours en catégorie B et de pouvoir les flécher quand les personnels y sont en adéquation.

M. HALBOUT confirme qu'il s'agit bien d'un problème. Quand est ouvert un concours de catégorie B sur un poste au sein d'un département, une multitude de personnes en catégorie C s'y présente. Si un agent de catégorie C se trouve dans ce département et n'est pas lauréat du concours, il exercera dans son propre département avec quelqu'un qui aura le poste en priorité, ce qui pourra mettre l'agent en difficulté. Il est donc indispensable que ce débat ait lieu préalablement au sein du département Chimie car il impacte son organisation. Par la suite, cela doit être débattu en Conseil.

La Direction de la composante répond à ces situations au cas par cas et elle entend respecter l'organisation propre au département, c'est la raison pour laquelle **M. HALBOUT** demande au département de bien réfléchir dans la formulation de sa demande.

Concernant le service Planning-Logistique de la Faculté, **M. HALBOUT** rappelle que le niveau de qualification des personnels en son sein avait déjà été relevé : maintenant, il faut s'orienter vers une requalification plus « générale ». Le chef de service étant de catégorie B, avoir une autre personne de cette catégorie dans le service ne serait pas forcément une bonne chose, surtout au moment où ce service se stabilise. Il semble donc plus pertinent d'afficher un poste en catégorie C tout en ayant la possibilité à long terme, d'effectuer une requalification dont les personnels en poste pourraient bénéficier.

M. BOUBY rappelle que le service Planning-Logistique est, encore aujourd'hui, en difficulté. Par ailleurs, il sera difficile de requalifier alors que les agents y exerçant ne sont pas stabilisés - mobilité récente d'un agent de catégorie C -. Cela fait malheureusement plusieurs années qu'un turn-over existe sur ce poste : il n'est donc pas possible de parler de pérennité.

M. BOUBY rappelle en outre qu'il avait précédemment expliqué que cibler un poste de catégorie B au concours pour ce service alors que la responsable est elle-même catégorie B, ne lui semblait pas cohérent.

Pour **M. BOUBY**, l'objectif est que les moyens alloués à ce service se stabilisent car il demeure très important pour toute la communauté universitaire de la Faculté.

M. HALBOUT adhère aux propos que **M. BOUBY** et précise qu'il a dit que le service « se stabilise », après avoir connu effectivement des difficultés, ce qui veut dire qu'il espère une stabilisation effective maintenant que les agents qui y travaillent sont enfin tous titulaires. Il rappelle que plus aucun personnel n'est en situation précaire au sein du service Planning-Logistique.

Mme HAMMAR souhaite intervenir au sujet des missions des personnels de catégorie B et C. Il faut savoir que la majorité des personnels de catégorie C assure des missions de catégorie B et même de catégorie A pour certains.

M. HALBOUT confirme cela.

Pour **M. HALBOUT**, il est très important d'indiquer qu'il sera possible, lors de cette campagne d'emplois, d'obtenir de « bonnes nouvelles » ; la Faculté des Sciences faisant valoir une troisième priorité au secrétariat Energie.

M. BOUBY s'interroge sur les postes demandés : « seront-ils des créations ? »

M. HALBOUT lui répond que ces trois postes seront demandés en création. L'UM2 amorce la dernière vague d'emplois dits « Fioraso ». A cet effet, la Faculté a bénéficié, l'année dernière, d'un renfort de deux postes. Cette année, il serait possible d'en obtenir entre un et deux.

Pour **M. HALBOUT**, il est important de bien se coordonner sur les priorités un et deux car il y a de fortes probabilités de les obtenir.

M. HALBOUT considère donc qu'un renfort en personnel de catégorie B au sein du département Chimie est légitime, d'autant plus qu'aucun personnel de catégorie B n'exerce dans ce département.

Pour compléter le débat, **M. HALBOUT** fait part de quelques statistiques :

Entre 2010 et 2014, sept agents de la Faculté ont bénéficié d'une liste d'aptitude, dont deux en double affectation Recherche-Formation :

- quatre passages TECH, un passage ASI, un passage IGE, un passage IGR,
- quatre en Bap J (passage TECH) et trois en Bap « techniques »,
- tous dans les départements (BE, Bio-MV, math-DESciRE, DESTEM, Informatique, Mécanique, Physique).

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que quatre postes de TECH et un poste d'IGE ont été ouverts, en création ou en requalification - quatre dans les services centraux et un au département BE - et donnant lieu à deux promotions par réussite au concours - une au département BE et une dans les services centraux -. En parallèle, certains supports d'informaticiens ont été « déqualifiés ». Au total, les départements et les services centraux ont bénéficié, chacun, de quatre à cinq requalifications.

M. HALBOUT complète son propos en considérant qu'il ne faut pas penser, effectivement, qu'il y a eu sept requalifications d'emplois dans les départements car il ne faut pas « compter pour un », les agents qui sont partagés entre la Formation et la Recherche. De plus, certaines promotions concernent des personnes en fin de carrière qui ont pu accéder à la catégorie B - force est de constater que durant toute leur carrière, elles avaient accompli des missions de catégories B -. La politique de l'Université Montpellier 2 est ensuite de gérer en masse salariale constante et quand un personnel part en retraite, il est difficile d'obtenir la publication de l'emploi en niveau B. Cela explique, par conséquent, que des requalifications d'emploi n'aient pas été maintenues après les départs à la retraite.

M. HALBOUT ajoute que globalement, au sein des départements, selon que l'on compte des personnels à temps plein ou à mi-temps, il y a eu entre quatre et cinq requalifications définitives sur des emplois.

M. HALBOUT constate que statistiquement, les personnels lauréats de concours quittent la Faculté des Sciences ; cela a été le cas pour des personnels des départements EEA, BE et Informatique ainsi qu'au sein des services centraux. La promotion par concours est plutôt rare et n'a concerné que deux agents : l'un au département BE et l'autre dans les services centraux. En parallèle, ceux-ci ont bénéficié par publication, de quatre requalifications - arrivée d'un personnel IGE et TECH -. Dans les départements, il y a eu une seule requalification par concours - un personnel TECH au département BE -.

M. HALBOUT indique que les requalifications diffèrent entre les départements et les services centraux : pour ces derniers, il s'agit de personnels qui viennent d'autres structures et qui arrivent pour accomplir des missions nouvelles tandis que, dans les départements, il s'agit de requalifications, notamment par liste d'aptitude, qui correspondent plus à la reconnaissance d'un travail de plus en plus complexe.

En termes de flux, **M. HALBOUT** précise qu'il y a plus « d'arrivées externes » dans les services centraux qu'au sein des départements. D'autre part, certains personnels qui ont fait parfois leurs « premières armes » dans les services de l'Université Montpellier 2 ou de la Faculté des Sciences, intègrent ensuite les départements où ils prennent plus de responsabilité.

M. BOUBY note qu'un concours, en BAP J, dans les services centraux, a eu pour lauréat une personne qui y était en poste. Ceci prouve que ce type de promotion n'est pas impossible : « quand on veut vraiment stabiliser une personne, cela est possible ! »

Il souhaite alerter **M. HALBOUT** quant aux propos qui ont été les siens concernant l'avancement des personnels de niveau TECH en fin de carrière : reconnaître que l'agent a occupé un poste de catégorie B puis « déqualifier » le poste en catégorie C pour son successeur, est véritablement inadmissible !

M. BOUBY rappelle que cela fait plus de quinze ans que Sud Education se bat pour que la hiérarchie comprenne que ce genre de situation est une aberration. Ouvrir un poste en catégorie C, c'est « figer » le lauréat durant toute sa carrière dans cette catégorie

d'autant plus que sur l'établissement, il n'y a deux promotions par an et il faut donc près de 90 ans, en moyenne, à un agent pour passer dans la catégorie supérieure. Si le profil est de niveau B, il faut recruter un agent de catégorie B sinon l'agent de catégorie C et surtout le service, seront véritablement mis en difficulté.

M. HALBOUT entend les remarques de **M. BOUBY** et il précise qu'il a défendu cette reconnaissance du niveau de qualification. C'est la politique qui a été mise en œuvre au sein des services centraux de la Faculté des Sciences : quand il est affiché un emploi au niveau de ces services, cela est effectué en fonction du niveau de qualification estimé. D'autre part, il précise que de nombreux collègues sont lauréats de concours, ce qui prouve aussi qu'ils ont été bien accompagnés ; parfois ces collègues quittent la Faculté alors que leur maintien était souhaité. Par conséquent, il ne faut pas dire « quand on veut, on peut » !

M. BOUBY lui rétorque qu'il donnera des exemples nominatifs qui montrent que « quand on veut, on peut ! »

M. HALBOUT rappelle que nous ne sommes pas en CPE et que le Conseil n'est pas le lieu pour traiter les cas personnels.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier fonctionne dans un cadre fédéral : il attend donc les propositions des différents départements.

Pour **M. IMBERT**, le problème qui n'est pas propre à la Faculté mais plus généralement à l'Université Montpellier 2, est que l'affichage et le niveau de poste doivent impérativement être en concordance avec les missions des agents. Aussi, si l'on n'est pas capable de le faire, il faut changer les missions des agents !

M. BOUBY explique que quand un poste de catégorie B est créé dans un département, tous les agents qui y exercent peuvent postuler. Il prend l'exemple d'un départ à la retraite au sein du département Chimie pour lequel le poste a été mis au concours et où le lauréat était un technicien du département : « c'est comme cela qu'il faut faire de la promotion en affichant correctement les postes au niveau duquel ils méritent d'être ! ». En outre, pour **M. BOUBY**, il ne faut dire « on ne fait pas parce que sinon les autres vont être jaloux ». !

M. HALBOUT répond qu'il n'est pas en désaccord avec **M. BOUBY** mais il souhaite, que ces réflexions soient avant tout portées par les départements, notamment, s'agissant des besoins en secrétariat.

M. FILHOL manifeste son malaise en tant que Directeur du département Chimie. Il se trouve entre deux logiques :

- il faut « associer » le poste à la catégorie de l'agent,
- il est difficile de dire à une personne qui assume un certain nombre de fonctions de faire des missions qui sont réellement associées à sa catégorie : il y a un risque que la personne le perçoive comme une punition !

M. FILHOL considère qu'il est de sa responsabilité de Directeur de département de concilier ce qui est le mieux pour l'agent tout en préservant le bon fonctionnement de la structure.

Au vu de la teneur des débats, **M. IMBERT** en conclut que les Directeurs de département sont incompetents pour la gestion des ressources humaines !

M. FILHOL répond que si **M. IMBERT** veut dire que les Directeurs prennent en compte aussi les personnels lorsqu'ils prennent des décisions, « alors oui c'est le cas ! ».

M. HALBOUT propose de passer au point suivant.

b- Campagne Enseignants-Chercheurs et Enseignants 2015

M. HALBOUT précise qu'il a réalisé un bilan des campagnes précédentes réalisées au sein de la Faculté des Sciences. Ainsi, il est important de rappeler que contrairement à d'autres universités au sein desquelles on constate des gels de postes, au sein de l'Université Montpellier 2, ce n'est pas le cas ; d'ailleurs, on note même des apports - surtout au niveau PRAG -. Cela permet de maintenir un niveau d'encadrement acceptable et de conserver l'adossement à la recherche. La politique de la Faculté des Sciences de Montpellier est prioritairement de renouveler ses postes d'Enseignants-Chercheurs et donc, de ne pas transformer ses postes de Maîtres de Conférences et de Professeurs d'Université en PRAG.

M. HALBOUT présente la lettre de cadrage - cf. annexe 3 -.

Concernant l'opération d'échange avec l'IUT de Béziers, **M. MANCHERON** note que cette opération est lancée depuis trois ans. La dernière fois qu'elle a été évoquée en Bureau de département - et actée par une délibération -, il a été décidé de la finaliser définitivement.

M. HALBOUT répond en expliquant que cette opération arrive après une première qui était bien « enclenchée » mais avait initialement essuyé un veto du pool d'experts : il faut donc être prudent et vérifier le consensus de la communauté.

M. MANCHERON rappelle en l'espèce, que deux personnes « justifient » d'un statut non clarifié car elles sont en partie à Béziers et à la Faculté des Sciences de Montpellier. En termes d'évolution de carrière, cela est dommageable ; moralement et humainement, cela est déplorable !

M. HALBOUT souhaite rassurer **M. MANCHERON** : pour la direction de la Faculté, la résolution de cette situation demeure une priorité !

M. MANCHERON remarque que les profils et les besoins formation sont clairement étiquetés. Les comités de sélection n'en tiennent pas compte et procèdent à un certain nombre de recrutements uniquement sur des profils recherche. Il aimerait que les profils formation, pour lesquels les départements travaillent énormément dans l'identification des besoins, intègrent les problèmes potentiels d'ordre pédagogique qui peuvent à terme retentir sur les étudiants : les profils doivent être dès lors remontés auprès de la Faculté des Sciences et auprès du conseil scientifique pour démontrer aux comités de sélection qu'ils ne font pas aussi bien que cela leur travail !

M. HALBOUT pense qu'il est important d'être particulièrement vigilant en la matière.

M. HALBOUT rappelle que chaque année, le Conseil restreint de la Faculté émet un avis sur la composition des comités de sélection et valide la représentation de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT attend les retours des services centraux et de la Présidence de l'Université Montpellier 2 pour savoir à quel moment il faut débattre de ces profils. Il demeurera particulièrement attentif à ce que cela se fasse en fin d'année, pour que l'on soit encore en « configuration UM2 notamment pour la constitution et la validation de ces comités de sélection. »

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il demande à ce qu'un maximum d'informations lui soient données sur la composition des comités de sélection et ce, pour qu'il puisse faire remonter les éventuels points d'attention qui ne conviendraient pas à la Faculté des Sciences de Montpellier.

En l'absence d'autres remarques, **M. HALBOUT** résume les priorités de la Faculté :

- Une demande de dégel au niveau du département BE : à confirmer par le département,
- Une demande de PRAG supplémentaire qui viendra renforcer le département des Langues,
- Une priorité qui consiste à terminer l'opération d'échange avec l'IUT de Béziers : il a fait un travail en amont pour obtenir des garanties sur l'ouverture de supports. Il attend que tous les feux soient au vert à tous les niveaux - départements, pools d'experts et laboratoires de Recherche -.

N'ayant plus de remarque de la part des membres du Conseil, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

6) MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

M. HALBOUT indique qu'il s'agit d'une première discussion avant la validation qui devra intervenir le 24 septembre prochain. Il explique qu'il y a eu un gros travail de toilettage qui a été réalisé par le Responsable administratif et ses services. Plusieurs points ont été pris en compte : d'abord, le passage en seconde session de la plupart des UE de licence, ce qui est une obligation, avec en filigrane, la clarification de quelques UE qui restent en contrôle continu intégral tout en précisant les modalités d'évaluation de ces UE. Il s'agit d'UE qu'il n'est pas possible d'évaluer décemment en contrôle terminal tels que les stages et projets, les TP, l'Anglais et la préparation au concours. Hormis ces UE, les autres ont une double modalité : un contrôle continu pendant le semestre et un contrôle terminal avec derrière une seconde session.

M. HALBOUT rappelle que le ministère, interrogé à plusieurs reprises par la Faculté des Sciences de Montpellier, a toujours insisté pour qu'une UE acquise quelle que soit la modalité d'acquisition, soit définitivement acquise. Il connaît la revendication de ce Conseil qui est de pouvoir permettre aux étudiants de repasser ces UE mais ceci serait invalidé par les services juridiques de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT propose aux conseillers de mener un « débat séparé » et de voir si la Faculté des Sciences ne peut remonter des demandes d'évolution du cadrage national ou donner la possibilité d'aller vers plus de souplesse dans ce mode d'évaluation, tout en permettant dans certains cas, de repasser des UE. Malheureusement, pour l'instant, ce n'est pas possible.

M. HALBOUT explique qu'en attendant, la Faculté propose dans ce cadrage de permettre aux étudiants, avec l'accord du responsable de l'UE, de se présenter lors d'une seconde session, de faire corriger l'épreuve pour permettre au responsable d'UE de fournir une lettre type ou de recommandation indiquant que l'étudiant s'est présenté à l'épreuve de deuxième session, dans laquelle il a eu de bons résultats - ce qui montre qu'il y a eu une progression depuis la première épreuve -.

M. FILHOL demande si la direction de la Faculté des Sciences peut communiquer cette lettre type.

M. HALBOUT précise que ceci sera fait ultérieurement.

M. HALBOUT ajoute que dans ce travail de toilettage, ont été incluses dans le texte, les modalités de prise en compte de la pratique sportive ainsi que les évaluations du C2I.

M. MANCHERON fait part de l'obligation d'affichage des MCC. Il se demande où doit être affiché ce document et qui doit s'en charger ?

M. GUEVELLOU indique que les MCC doivent être obligatoirement communiquées au plus tard le 30 septembre de chaque année. La Faculté communique ses MCC via son site web dans un premier temps, puis par mail à l'ensemble de la communauté universitaire - enseignants et étudiants -. Toutefois, force est de constater que l'affichage n'a jamais été réalisé jusqu'à maintenant.

M. MANCHERON complète son propos en disant que l'affichage était fait par l'ancien système d'information Rez-UFR.

Mme BLANCHARD indique qu'il est prévu que les MCC soient affichées sur ROF.

M. MANCHERON pense qu'il faut prévoir un affichage physique mais il se demande qui doit s'en charger.

M. HALBOUT lui répond que c'est à la direction de se charger de l'affichage papier des MCC et cela sera fait.

Concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances, **M. MANCHERON** remarque qu'il est inscrit - que ce soit en licence ou master - que la deuxième session de contrôle terminal doit être établie selon les mêmes modalités que la première session : un écrit reste un écrit, pareillement pour l'oral.

M. MANCHERON informe les membres du Conseil que pour les masters, des enseignants demandent s'ils peuvent organiser un oral à la place d'un écrit car l'étudiant peut être par exemple, en stage à l'autre bout de la France au moment de la deuxième session. Il serait cohérent de permettre aux masters de modifier les modalités en cas de situation particulière.

M. HALBOUT se renseignera auprès des services juridiques de l'université.

Concernant la charte anti-plagiat, **M. MANCHERON** pense que ce texte se situe trop loin dans le document présenté. Il pense important que ce rappel à la loi soit apparaisse en première partie. Il faut rappeler aux étudiants que « le plagiat, c'est mal et il peut y avoir des sanctions ! ». Les étudiants n'ont pas l'impression de fauter en faisant du plagiat !

M. MANCHERON a un souci avec le respect des règles orthographiques françaises :

- les majuscules doivent être accentuées,
- il faut utiliser le sens neutre pour les étudiants. Il s'agit d'un statut donc le mot « étudiant » est masculin. Il ne faut pas rajouter de « -e- » qui nuit à la lecture !

M. VERNICOS remarque qu'il y a trop de majuscules dans le document.

M. VISSE rebondit sur l'oral au rattrapage : pour lui, cela pose un problème d'anonymat.

M. MANCHERON lui répond que quand les effectifs en master sont faibles, les enseignants reconnaissent leurs étudiants même à l'écrit.

M. VINDOLET craint qu'il y ait un problème d'équité.

M. HALBOUT reconnaît qu'il y a un problème d'anonymat. Il répète qu'il va se rapprocher des services juridiques de l'université.

M. LEMOIGNO intervient sur les ECTS et fait part d'échanges de mails entre les responsables de mentions. Il demande s'il est possible de faire disparaître les ECTS sur un diplôme. Un étudiant qui a validé une UE dans une autre université peut-il avoir une équivalence sur une UE similaire de la Faculté des Sciences ?

M. BOUBY répond qu'il s'agit d'une des aberrations du LMD.

M. LEMOIGNO demande si les questions posées en Bureau ont été traitées.

M. GUEVELLOU lui répond qu'elles sont en cours d'instruction.

M. TOURAINE demande s'il est possible qu'un étudiant ayant réussi par compensation son semestre mais qui a des absences justifiées en première session, puisse repasser les UE dans lesquelles il n'a pu être présent.

M. HALBOUT lui répond que ceci est un cas particulier traité dans le document.

M. HALBOUT demandera l'avis du Conseil sur le projet de demander au ministère plus de souplesse permettant de revenir sur la règle « une UE acquise ne peut pas être repassée ». Il fait remarquer que si les universités ont eu l'autonomie de gérer leur masse salariale, elles ne l'ont pas pour ce qui est de l'évaluation.

M. HALBOUT pense qu'il est nécessaire d'avoir des cadrages nationaux qui garantissent une cohérence des formations. En même temps, quand il s'agit de l'évaluation des étudiants, l'université est en première ligne pour juger de ce qui est bon ou pas dans le cadre des MCC.

Vu l'ensemble des retours et des débats qu'il y a eu en Conseil, **M. HALBOUT** propose de voter un texte lors d'une prochaine séance sollicitant une évolution de cadrage ministériel.

Pour **M. IMBERT**, le problème est lié à la compensation qui est une aberration pédagogique !

M. HOULDINGER indique que l'UNEF a une exigence dans la rédaction de ce vade-mecum : il doit être indiqué que l'étudiant doit avoir une seconde chance de repasser son UE pour améliorer sa note. Toutefois, en aucun cas l'UNEF n'accepterait la remise en question de la compensation annuelle, semestrielle ou la capitalisation des notes.

M. HALBOUT répond que la capitalisation donne la possibilité de conserver une UE qui a été acquise il y a deux ou trois ans auparavant. L'étudiant n'est pas obligé de la repasser puisqu'elle est acquise : cela est orthogonal à la logique de construction d'un parcours !

Pour **M. HOULDINGER**, une UE acquise reste acquise mais libre choix à l'étudiant d'avoir une seconde chance.

M. HALBOUT pense que pour défendre une politique, il faut être cohérent. Si l'on est sur une logique d'évaluation cohérente et globale du semestre ou de l'année, il faut l'afficher ; si d'un autre côté, on affiche le fait de privilégier l'UE, il s'agit d'une autre démarche sur laquelle il faudra se positionner.

M. VERNICOS est étonné par ces problématiques. Il a l'impression que le Conseil a mis la charrue avant les bœufs. Pour lui, avant de vérifier les contrôles de connaissance, il faudrait s'assurer des compétences que les étudiants ont acquises et seulement après, le diplôme est censé garantir que ces compétences sont acquises. Après tout cela, le Conseil peut commencer à discuter pour savoir comment vont être évaluées ces compétences acquises et comment vont être décidés les contrôles des connaissances. Il peut ensuite y avoir une discussion pour savoir s'il y a un sens à faire des compensations.

Pour **M. VERNICOS**, décider s'il va y avoir des compensations sans avoir posé la question au ministère « quelles sont les compétences que le diplôme est censé garantir ? » ; c'est partir dans le vide !

M. LEMOIGNO demande si l'on est sûr que les étudiants qui sortent de la Faculté des Sciences ont les compétences qui vont avec leur diplôme.

Pour **M. MANCHERON**, ce qui compte, c'est que l'étudiant ait assez de compétences pour exercer une profession. Il n'est pas contre le fait qu'un étudiant ait une UE par compensation. Il rappelle que quand il était en DEUG, les étudiants avaient quatre ans pour le passer et si l'étudiant avait deux notes inférieures à 5, il devait redoubler son année ! La notion de nombre d'ECTS minimum pourrait être mise en place ainsi que la notion de temps limite d'acquisition d'une UE : qu'une UE soit conservée un an, ce n'est pas gênant, par contre, l'acquisition d'une UE depuis plusieurs années est aberrante car même si le titre de l'UE est le même, le programme peut avoir changé. On devrait exiger qu'un nombre minimum d'UE soit validé valider un semestre.

M. HALBOUT demande si des membres du Conseil de la Faculté souhaitent intervenir dans la rédaction d'un texte d'intention sur des possibles évolutions. Mme **CISSE**, M. **MANCHERON**, M. **GARRIGUE**, M. **LEMOIGNO** et M. **HALBOUT** répondent favorablement.

Mme TERKI explique qu'en jury de licence 2^{ème} année, il a été noté 2 travers :

- des étudiants qui n'avaient pas acquis et ne maîtrisaient pas des UE fondamentales mais avaient par une compensation, validé leur année et donc passé en Licence 3^{ème} année. Ces étudiants compensaient cela avec les TP, les UE de culture générale, de Langues, ... tout cela par le biais de redoublement parfois sur 6 ans !
- des étudiants qui essayaient d'avoir une très bonne moyenne avaient validé leur 2^{ème} année. Ils souhaitaient repasser l'UE pour laquelle ils avaient eu une note basse afin d'avoir un meilleur dossier.

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit là du cœur du problème.

M. VISSE rebondit sur la proposition de demander à valider un nombre d'ECTS minimum pour valider un semestre. Il comprend mais, le problème est de généraliser cette démarche. Il explique qu'il existe des masters où plusieurs disciplines sont « mélangées » et où un étudiant peut échouer dans une des deux branches qui lui sont proposées mais se raccrocher à d'autres qui vont davantage l'intéresser. Il y a là un risque de priver les étudiants de réussite d'un diplôme, en les pénalisant à cause d'UE qu'ils ne réussissent pas ou qui ne les intéressent pas.

Mme LARIONOVA est choquée par les propos de **M. VISSE**. Elle rappelle qu'en master sont formés des futurs cadres, qui doivent disposer d'un minimum de bases car ils ne savent pas quel métier ils assureront dans cinq ans. Ce discours est extrêmement restrictif et ne correspond pas à quelqu'un qui doit avoir les connaissances d'un futur cadre !

En tant qu'enseignante, **Mme LARIONOVA** regrette ce discours et elle est choquée, même si ce n'est pas la première fois qu'elle l'entend.

M. HALBOUT rappelle la question de **M. VERNICOS** : sur quoi veut-on évaluer le parcours ou le diplôme ? Comment devons-nous former ? « Si l'on veut former sur une spécialité, on enseigne uniquement sur une spécialité ; si l'on a décidé de mettre beaucoup de choses différentes, c'est qu'on veut que l'étudiant acquière beaucoup de choses différentes ! »

M. BOUBY ne validera rien de ce qui est porté par la Faculté et qui ne dénonce pas le système ! C'est à partir du LMD que tout s'est enchaîné. Les étudiants doivent avoir une vision beaucoup plus large. Depuis que le Bac a changé, les étudiants arrivent avec un niveau très faible. Le ministère demande que soit effectué un pourcentage de réussite. Il faut une vision globale de ce qui est enseigné dans les formations actuellement et il faut s'assurer que les étudiants sortent avec des prérequis : pour cela, il faut se donner les moyens que nous n'avons pas.

Pour **M. BOUBY**, quatre ans pour passer un DEUG est une très bonne chose car l'étudiant avait de quoi naviguer et se faire une « opinion » sur ce qu'il voulait, là où il voulait aller. Actuellement, le LMD c'est du grand n'importe quoi, et nous sommes responsables de cela !

M. BOUBY comprend que les étudiants ne conçoivent pas la volonté de supprimer la compensation alors qu'avant elle n'existait pas. Quand un étudiant dit « je suis fort dans mon master, je trouverais facilement du travail », il ne se rend pas compte que lorsqu'il sort avec ce diplôme précis, si il n'y a pas d'emplois dans ce domaine, ils ne sauront rien faire d'autre !

M. BOUBY répète que Sud Education votera contre les MCC.

Pour **Mme JOAB**, il est dangereux d'utiliser la compensation pour n'avoir qu'un seul champ de compétences dans un cadre d'emploi réduit. C'est dommage de la part des étudiants d'exploiter la compensation comme cela.

M. HALBOUT conclut les interventions et rappelle qu'il y aura un nouveau débat sur les MCC lors du prochain Conseil, le 24 septembre prochain.

7) POINT SUR LA COMUE

M. HALBOUT remercie **M. ROBERT**, Président de l'Université Montpellier 2 pour sa présence.

M. HALBOUT indique que le Président a communiqué au Conseil académique un projet de statuts de la ComUE.

M. ROBERT explique qu'il ne peut pas aujourd'hui rentrer dans l'exégèse du nouveau projet de la ComUE car il a transmis le document aux Directeurs de composante et de CTE ce lundi.

M. ROBERT apporte des informations concernant le projet de la Nouvelle Université de Montpellier. Une étape importante est intervenue au mois de juillet dernier devant le CNESER ; les projets, avant toute parution de décret, sont soumis à débat. Quatre personnes étaient présentes pour représenter l'Université de Montpellier : les deux Présidents et les deux Directeurs Généraux des Services. Suite à cette présentation, un vote est intervenu.

M. ROBERT précise que le décret de création de l'établissement est attendu pour cette semaine. A partir de la publication de celui-ci, sera déclenché un certain nombre d'étapes pour la vie institutionnelle de l'établissement. Toutefois, cela n'impactera pas directement la Faculté des Sciences.

Au niveau de l'établissement, **M. ROBERT** rappelle qu'un Administrateur provisoire sera nommé par le Recteur d'académie ; il prendra ses fonctions immédiatement. Les deux Présidents ainsi que l'Administrateur cesseront leur activité au 31 décembre 2014 et l'Université de Montpellier « ouvrira officiellement ses portes » le 1^{er} janvier 2015.

M. ROBERT revient sur les missions de l'Administrateur provisoire :

- validation des statuts par l'Assemblée constitutive, qui ont été déjà débattus - avec des modifications à la marge - et qui feront l'objet d'un vote par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier,
- lancement du processus électoral au mois de novembre,
- validation du budget.

M. ROBERT précise néanmoins qu'il y a un autre processus en cours : la nouvelle loi impose de mettre en place des regroupements territoriaux. L'échéance était pour le mois de juillet dernier, ce qui a contraint certains projets à être présentés au ministère.

M. BOUBY complète ce propos : il s'agit de quatre projets pour lesquels le CNESER a refusé de donner un avis.

M. ROBERT explique qu'il s'agit d'un processus comprenant plusieurs modèles. Le modèle proposé par les équipes de gouvernance des cinq universités, de l'Ecole de Chimie, de la direction du CNRS et de la direction de l'IRD est d'avoir un projet de ComUE avec ces huit membres fondateurs. Ceux-ci doivent se mettre d'accord sur un texte commun concernant les statuts de cette ComUE et ce, en conformité avec les lois et les règlements. Pour cela, des discussions sont en cours avec les services juridiques du ministère qui valideront la conformité des propositions au vu des exigences du droit.

M. ROBERT précise qu'en juillet dernier, il a transmis à tous les membres des Conseils, le projet de statuts. L'actualité a fait que durant la période estivale, le CNRS a souhaité qu'il y ait des points discutés et éclaircis. Cela a mené à une réunion à Perpignan ce vendredi 29 août, pour faire un point de situation et de synchronisation sur ce texte.

M. ROBERT énonce les évolutions de ce projet :

- consensus sur le titre de la ComUE « Languedoc Roussillon Universités »,
- les membres, au niveau des organismes, prennent leurs responsabilités ; les organismes ont donc souhaité être partenaires,
- il a été décidé de donner plus de poids aux membres fondateurs, en particulier aux universités.

M. ROBERT explique qu'actuellement, la méthode reste la même : le Président de l'Université de Nîmes qui est en charge de la rédaction doit remettre à jour le document suite à cette rencontre du 29 août. Ensuite, il enverra le document au ministère pour validation et il sera soumis aux établissements en parallèle. Il est prévu qu'un cycle CT et CA se tienne sur ce sujet fin septembre/début octobre. Enfin, ce texte sera présenté aux administrateurs du PRES/ComUE avant d'être communiqué aux CNESER pour la publication du décret de création de la ComUE.

M. ROBERT complète son propos en précisant qu'il y aura un télescopage de calendrier de CA UM2, d'assemblée UM1-UM2 pour la Nouvelle Université et de CA UM2 pour la ComUE.

M. ROBERT indique qu'en parallèle, il y a eu un travail important réalisé au niveau du concept de pôle, avec des évolutions notamment sur les d'Ecoles doctorales et l'animation de chaque communauté.

M. ROBERT rappelle que tous les retours qu'il peut avoir sont pris en compte. Chacun est en droit de débattre, de faire des remarques utiles ou de demander des points de clarification. Le calendrier national de l'Idex va se préciser très prochainement ; la ComUE sera porteuse de projets.

M. ROBERT précise qu'il y a une volonté de la part de tous les acteurs de travailler ensemble, tout en respectant les identités de chacun, qu'elles soient régionales ou disciplinaires.

Suite à la diffusion au CAC de l'avant-projet, **M. HALBOUT** indique qu'il a mis à la disposition du Conseil de la Faculté ce document sur l'ENT.

M. BOUBY prend la parole en considérant qu'il s'agit de la fusion des universités, faite par les Présidents de l'UM1 et de l'UM2. Pour le ComUE, c'est la même chose : c'est une construction faite par des Présidents.

M. BOUBY fait référence au Comité Technique qui devait se réunir le jeudi 4 septembre avec à l'ordre du jour, l'approbation des statuts de la ComUE. Celui-ci été annulé mardi dernier ; alors que tout est déjà cadré !

M. BOUBY s'étonne de l'intervention des deux Présidents UM1 et UM2 relative au regroupement des régions. Il trouve très intéressant que lorsque l'on fusionne deux établissements - sans que les personnels ne soient véritablement impliqués par ailleurs -, les Présidents affirment lors de leur interview que faire une fusion, des Régions cette fois, cela nécessite l'approbation de tous les intéressés.

M. BOUBY aimerait que ces déclarations soient réellement mises en œuvre au niveau des universités.

M. BOUBY rappelle à **M. ROBERT** qu'il est le représentant de la communauté ; il doit donc prendre toutes les décisions avec l'approbation de cette dernière ou du moins, des administrateurs qui auraient pris connaissance des projets et qui auraient demandé aux personnes qui les ont élus, leur avis !

M. ROBERT rappelle à **M. BOUBY** qu'il siège actuellement en Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier et non en CT ou CA.

Pour **M. BOUBY**, la mise en place de la ComUE impactera le fonctionnement des universités et des organismes. Sud Education est contre le regroupement des Régions ! Aussi, il trouve « un peu gros » les discours tenus par les deux Présidents au sujet de la fusion des régions.

M. BOUBY explique que lorsque le Président de l'Université Montpellier 2 laisse l'Université Montpellier 1 prendre la main sur la fusion, cela démontre bien comment les choses vont se passer au niveau de la ComUE !

M. BOUBY demande à **M. ROBERT** quels sont les intérêts qu'il défend.

M. BOUBY dit qu'en sa qualité de représentant des personnels, il défend les intérêts des personnels et des étudiants de cette université !

M. BOUBY informe l'assemblée que Sud Education demandera des informations sur le mode de regroupement qui a été choisi.

M. HALBOUT demande à **M. BOUBY** de ne pas systématiquement faire des procès d'intention.

M. BOUBY demande où est le débat dans le calendrier annoncé par le Président. Pour la fusion, **M. ROBERT** indiquait « qu'il n'avait pas le temps » car il fallait suivre le calendrier de la fusion. Ici, le calendrier a été affiché clairement, ce qui veut dire que le 20 septembre 2014, les statuts de la ComUE seront votés et tout sera fini !

M. BOUBY précise qu'il ne dénigre pas, qu'il n'accuse pas : il dit la vérité ! Tout s'est fait pendant l'été et en septembre, les choses sont présentées en indiquant que si on a des choses à dire, il faut les faire remonter aux Présidents et aux Directeurs d'organismes qui ont déjà tout décidé !

M. ROBERT répond à **M. BOUBY** et estime que les organisations syndicales et l'ensemble des personnels ont été destinataires d'un texte issu d'un travail collaboratif sur lequel ils peuvent encore réagir !

M. BOUBY lui répond qu'il s'en fiche, il veut choisir le mode de regroupement mais ce n'est pas possible car le choix a déjà été fait !

M. ROBERT indique qu'il était au CNESER. Toutes les représentations syndicales y sont présentes. Le niveau de dialogue pour faire passer les messages est différent de celui qui est actuellement présent dans cette salle : les personnes s'écoutent et se respectent sans élever la voix !

M. BOUBY rappelle que toutes les organisations syndicales ont refusé de siéger au CNESER car on se moque d'eux !

M. ROBERT demande à **M. BOUBY** de lire les comptes rendus.

M. ROBERT poursuit son intervention et indique qu'au mois de juillet dernier, un débat a eu lieu au CNESER sur le projet de fusion des Universités 1 et 2 de Montpellier. Des questions pertinentes ont été posées ; des avis parfois très différents ont été donnés ; un vote est intervenu. En ce qui concerne le CT et le CA, il a été planifié en juillet dernier un calendrier de réunions. Mais puisque les partenaires sont plus nombreux pour construire la ComUE, il fallait tous les entendre y compris le CNRS et l'IRD. Connaissant bien tous les artifices juridiques et toutes les procédures de recours, il s'agit maintenant de défendre au mieux le bon fonctionnement de cet établissement. Il a été jugé que le CT et le CA seraient conviés à débattre d'un texte final qui est actuellement en cours d'élaboration. Ce texte a été diffusé et il est encore possible de l'amender.

M. BOUBY rappelle que les organisations syndicales sollicitent une participation de toute la communauté sur un texte qui va engager pendant 10, 20, 30 ans les universités !

M. ROBERT répète que l'Université Montpellier 3 ne veut pas du modèle associatif tel qu'il est proposé c'est-à-dire, un axe central et des satellites autour.

M. BOUBY répète encore une fois que ce sont les seules Directions qui décident !

M. BOUBY fait à nouveau référence aux positions des Présidents sur la fusion des régions.

Concernant la région, **M. ROBERT** rappelle qu'il s'agit d'une réforme « imposée » et qu'il y a parallèlement, un projet de fusion entre deux universités qui dure depuis 2 ans. Il s'agit d'un engagement électoral au regard d'une vision et par rapport à un nombre d'éléments indépendant. Un pré-rapport a été constitué, sur les différents échanges à ce sujet : il fait plus de 500 pages !

M. ROBERT rappelle que les débats ont déjà eu lieu ! Les personnes se sont prononcées ! Des votes sont intervenus !

M. ROBERT précise que son discours relatif aux régions - le regroupement de Midi Pyrénées et de Languedoc Roussillon - intervient au vu d'orientations qui, au moment de la fusion des universités, n'étaient pas connues.

De plus pour **M. Robert**, il ne faut pas confondre un débat politique national avec un débat local de fusion entre deux universités et de construction d'une ComUE.

M. BOUBY demande pourquoi la Nouvelle Université de Montpellier se crée maintenant ; parce qu'il y avait la ComUE derrière ?

M. ROBERT répète qu'il ce processus a débuté il y a deux ans.

M. HALBOUT précise qu'il y a deux ans, deux projets complémentaires ont été montés et qu'on consensus a été trouvé, ce dont il se félicite.

M. BOUBY indique qu'il n'y a que quatre statuts de ComUE qui ont été déposés, à ce jour, en France. Il demande comment le Président peut alors prétendre que toutes les universités s'inscriront dans ce regroupement !

Pour **M. BOUBY**, on force les universités à se constituer en ComUE comme unique regroupement. Les gens « d'en bas » qui sont contre ce mode de regroupement sont étouffés !

M. HALBOUT et **M. ROBERT** ont bien entendu les remarques de **M. BOUBY**. Ils lui proposent de laisser la parole aux autres membres du Conseil.

M. HALBOUT précise qu'il a regretté - et il pense que c'est partagé -, l'impossibilité de s'associer avec l'Université Montpellier 3 dans ce projet de construction commune. Les atouts mais aussi des risques ont été évalués.

Pour **M. HALBOUT**, il est possible d'avoir des convictions et au sein de Conseil, il y a des manières de faire vivre le débat : il s'agit de s'écouter et de se respecter !

M. HALBOUT répète qu'il a entendu **M. BOUBY** et il lui demande d'entendre ses arguments, ceux de **M. ROBERT** et ceux d'une grande partie des élus et des représentants du personnel siégeant dans cette instance.

M. HALBOUT répète qu'il y a eu un certain nombre de débats sur la fusion au sein de ce Conseil. Ils ont amené aussi à faire évoluer les projets initiaux, ce qui est plutôt une bonne chose.

M. HALBOUT se réjouit du fait que l'on puisse disposer d'un mois supplémentaire pour faire évoluer le projet de regroupement et de ComUE. Le projet de statuts, qui n'est pour l'instant pas voté, est à disposition des conseillers. Ce projet demeure actuellement en discussion, il peut donc encore évoluer.

M. HALBOUT tient à dire qu'avec **M. ROBERT**, ils ont conjointement « poussé » pour qu'il y ait une représentation démocratique intégrant des votes directs de l'ensemble des acteurs ; ce n'est pas le cas partout où le nombre de membres nommés a été amplifié, en y adjoignant parfois aussi des établissements privés. Cela n'a pas été le cas pour « notre » ComUE : les membres associés ou partenaires sont uniquement des établissements publics. De ce point de vue, les volontés de tous ont été entendues !

M. HALBOUT souligne que s'il existe un projet et un point de vue différent, voire concurrent, il sera possible de débattre de ce nouveau projet.

M. HALBOUT rappelle que le point principal de ce jour est de débattre du projet de ComUE et éventuellement, de l'amender.

M. HALBOUT propose à **M. BOUBY** de présenter son propre projet. Il pense que **M. ROBERT** et l'ensemble des partenaires auront à cœur de l'entendre.

M. BOUBY lui répond qu'il est déjà intervenu en Conseil d'Administration, rien ne s'est jamais fait ! Il n'y a eu aucune discussion possible !

M. ROBERT le renvoie aux comptes rendus de Conseil.

M. HALBOUT souligne le fait que **M. ROBERT**, dans les nombreuses discussions qui sont intervenues, a su entendre tous les points de vue.

M. HALBOUT rappelle que diriger un établissement consiste aussi à trouver des consensus majoritaires. De ce point de vue, le projet de **M. BOUBY** n'était pas majoritaire.

Pour **M. BOUBY**, **M. ROBERT** doit accepter qu'il ne présente que son seul projet ! Il indique que Sud Education ne sera pas derrière le projet de M. le Président !

M. HALBOUT demande à nouveau à **M. BOUBY** de laisser la parole aux autres élus qui ont sûrement des points de vue différents et qui auraient peut-être des contributions à apporter au projet initial de ComUE tel qu'il a été présenté.

M. ROBERT rappelle qu'il s'agit d'un débat en Conseil de la Faculté des Sciences. Dans la première réunion qui a eu lieu au PRES, il avait fait la proposition d'un modèle associatif en précisant que se poserait la question des statuts définitifs. Cette proposition n'a pas convergé pour diverses raisons. Il faut savoir qu'il y a deux Directeurs d'organismes, six Présidents d'universités et Directeurs d'Ecoles présents. Cela n'est pas facile car le débat doit avoir lieu sur l'ensemble du « périmètre ». Il y a des personnes qui de part des enjeux, « transpercent » le paysage et ne sont pas d'accord avec les projets !

M. ROBERT fait observer que lorsqu'il participe à des débats nationaux, il y entend des remarques provenant d'élus venant de diverses régions, et il est content de les voir constater que « ça bouge à Montpellier » ! Par ailleurs, il est très satisfait que **Mme FRAISSE** soutienne ce projet et explique que la construction de la Nouvelle Université et de la ComUE est une construction souhaitée et ce, dans une logique qui a fait l'objet d'un débat démocratique.

M. ROBERT espère représenter au mieux les établissements et y rendre compte auprès des différents Conseils. Il communique sur des éléments dans lesquels il y a des risques mais aussi des opportunités à saisir, surtout durant cette période.

M. ROBERT a l'impression que tout ce qui est fait va donner une visibilité encore plus forte de nos activités sans remettre en question les fondamentaux liés à l'accueil des étudiants, aux formations de licence et master, à la délivrance des diplômes, à l'innovation pédagogique, etc ...

Il semble à **M. ROBERT** que le modèle qui se construit est un modèle consensuel, respectant solidairement les 17 composantes et les 72 Unités de Recherche. Même si dans certains domaines, la pratique de la recherche - comme au CNRS - semble parfois éloignée de la vie universitaire, dans d'autres, il y a de fortes relations avec les UFR. « Si tout le monde se respecte, nous pouvons faire de belles choses ! ».

M. ROBERT répète que les débats ont eu lieu et vont avoir lieu. Il rappelle toutefois que les statuts de la ComUE seront validés avec une contrainte : le texte présenté doit être identique partout.

Mme DURAO-CABECA constate qu'il s'agit d'une mascarade de démocratie ! Il y a déjà un cadre donc il n'y a pas de débat car il faut suivre ce même cadre ! Elle se désole de constater que même s'il y a des débats à la marge, ceux-ci n'auront pas d'influence sur les décisions qui ont déjà été prises !

M. HALBOUT rappelle que quand on est à la tête d'un établissement, il faut se conformer à la loi qui est l'émergence d'un vote démocratique. Pour la ComUE, il y a un cadrage qui a donné plusieurs possibilités mais il faut dorénavant respecter la loi.

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il existe des marges de manœuvre : aujourd'hui par exemple, nous avons fait le choix de n'avoir que des établissements publics alors que d'autres ont fait un choix différent ; nous avons fait le choix d'avoir une représentation plus directe autant que la loi nous en laisse la possibilité ; ailleurs, des décisions ont été prises qui ne vont pas dans ce sens-là !

M. HALBOUT reconnaît que le cadrage national n'est pas celui qu'on aurait voulu mais il faut maintenant l'appliquer.

Pour **M. ROBERT**, la difficulté de cette discussion est que le débat sur la fusion des régions concerne uniquement l'action gouvernementale. Le débat sur les universités est la conséquence d'une loi qui a été votée et qui doit s'appliquer certes, dans un contexte « un peu spécial ».

M. ROBERT a une vision qui est d'être « robuste » face à tout cela et qui consiste à construire ce qui date depuis plusieurs siècles, l'Université de Montpellier !

M. ROBERT pense que si l'on « mélange » tous les débats, il peut y avoir des signaux d'inquiétude. Concernant la fusion, il y a eu des débats. Personne ne nous l'a imposée ! La différence avec les débats du CNESER et les débats au niveau local est la suivante : les mêmes valeurs sont protégées mais il faut prendre en compte ce qui est la carte de la France actuellement. Regardons ce qui se passe ailleurs du point de vue de cette construction.

M. ROBERT entend par là-même faire référence à la notion de service public qui peut être relativisée avec ce qui se passe en Espagne, en Italie, On essaie de défendre toutes les valeurs du service public notamment dans le plein accueil des étudiants. Des débats peuvent intervenir mais pour **M. ROBERT**, les valeurs liées au service public ne peuvent pas être remises en cause !

M. BOUBY demande à **M. ROBERT** s'il pense que tout cela ira mieux avec la mise en place de la ComUE.

M. HALBOUT répond « Oui » !

M. BOUBY pense que ce qui est dit ne correspond pas avec ce qui va être mis en place !

M. BOUBY rappelle que **M. HALBOUT** a affirmé que n'ont pas été intégrés des écoles et des organismes privés au sein de la ComUE. Cependant, lorsque la ComUE sera en place, ses statuts seront votés par elle-même ... donc elle pourra modifier ses statuts comme elle le souhaite. Il rappelle que tous les Présidents et Directeurs d'organismes seront membres du CA de la ComUE et à cet effet, ils décideront de « qui entrera » dans la ComUE. A l'avenir, on nous dira : « Nous sommes entre établissements publics mais en intégrant cet organisme privé, cela nous rapportera de l'argent ! ». **M. ROBERT** ne sera plus là ! D'autres personnes prendront leur place et exploiteront l'instrument qui est en train de se mettre en place et qui arrivera à la destruction du service public !

M. HALBOUT s'offusque et ne peut pas laisser **M. BOUBY** dire ces choses !

M. BOUBY reprend les paroles de M. le Président de l'Université Montpellier 1 : « Le regroupement des ComUE est une façon de mettre le pouvoir le plus loin possible afin que l'on puisse décider ensemble ! ». C'est pour cela qu'il est contre le regroupement des régions ! Et maintenant on fait la même chose avec les universités et les organismes !

M. BOUBY rassure **M. ROBERT** car l'an prochain, il ne sera pas présent au Conseil d'Administration ! Par ailleurs, il lui rappelle qu'au sein de l'Université Montpellier 1, le CA se réunit que durant deux heures ; il en est de même pour les CT et les CHSCT qui sont aussi cadrés par une durée limitée !

Pour **M. BOUBY**, la Nouvelle Université de Montpellier va être belle !

M. ROBERT indique que quand il voit comment les choses se passent à Gérone où les études de kiné coûtent 10 000€, cela ne pourra pas se dérouler à Montpellier.

M. BOUBY lui répond qu'avec la ComUE, bien au contraire, tout est mis en place pour que cela se passe de la même manière à Montpellier !

M. ROBERT annonce l'arrivée du CNRS qui est un organisme national.

M. BOUBY rappelle que secteur SHS qui a été « viré » !

M. HALBOUT lui répond que ce point a déjà été abordé dans ce Conseil et il rappelle que c'est la volonté de l'Université Paul Valéry.

M. ROBERT rappelle que des votes sont intervenus. En outre, la démocratie universitaire s'exprimera en novembre prochain !

M. ROBERT rappelle que le précédent rapport AERES avait été censuré dans cet établissement et il l'a découvert sur un site public.

M. ROBERT informe l'assemblée qu'il a reçu le nouveau rapport AERES durant l'été. Une première diffusion a été effectuée auprès des Directeurs. Il couvre la vie étudiante jusqu'aux grands enjeux internationaux de l'Université Montpellier 2 depuis ces deux dernières années.

M. ROBERT rappelle qu'une université se construit dans un cadre collégial ; on peut ne pas être d'accord mais, à un moment donné, il faut avancer !

Pour **M. ROBERT**, avoir une ComUE, c'est renforcer et rendre moins fragiles les petits établissements.

M. HALBOUT explique que le meilleur moyen pour qu'il n'y ait pas de débat, c'est de monopoliser la parole en criant ! Il pense que ce n'est pas un bon moyen de s'exprimer : « d'autres opinions doivent s'exprimer ! »

M. HALBOUT rappelle qu'avec la ComUE, les établissements oeuvrent avec l'Ecole des Mines d'Als, l'Université Montpellier 3, Supagro, les organismes de Recherche. Hier, il était avec le Directeur du CIRAD pour contractualiser des partenariats relatifs à des formations de la Faculté. Il est important qu'il y ait un lieu dans lequel il est possible de formaliser ces partenariats. La ComUE permettra d'harmoniser les offres de formations, de travailler en concertation !

M. HALBOUT pense que la ComUE est un bel outil et que plutôt que d'entendre toujours le même avis, il préférerait que le Conseil de la Faculté s'empare de cette « grande réflexion ». Si le Conseil ne s'empare pas de cet outil, il craint que d'autres personnes - qui n'ont pas la même politique ou qui ne sont pas en adéquation avec ce que nous souhaitons en faire - s'en empareront !

M. HALBOUT rappelle que cet outil existe et que d'autres pistes de réflexion ont été explorées. Il pense que les Présidents d'université sont arrivés à un très bon compromis compte tenu des contraintes. Maintenant, il appartient à la composante de réfléchir aux moyens de l'utiliser et ce, positivement !

M. ROBERT ajoute que **M. HALBOUT** et **M. GODELLE** ont un rôle important pour la ComUE, notamment concernant les pôles. Par le débat, il a été démontré que l'articulation Formation-Recherche était un atout majeur et qu'il fallait aller dans ce sens : cela est mentionné dans les statuts : les pôles seront des éléments d'animation à l'échelle territoriale.

M. ROBERT explique que la semaine précédente, il était à la CPU - Université d'été - où il a pu converser avec des représentants ministériels. Le rôle de l'Université de Montpellier est d'être créatrice et de contribuer à l'élaboration d'éléments nouveaux ! Grâce à cette démarche, le CROUS investit dans un bâtiment à trois millions d'euros qui n'était pas initialement budgétisé ; la restauration dont on a tant parlé se concrétise : « Notre université vit et j'en suis fier ! »

M. ROBERT pense que les débats actuels accélèrent les choses : cette Université de Montpellier est encore plus crédible !

M. ROBERT rappelle qu'avec la nouvelle université, il y a 1,5 million de mètres carrés à gérer, avec de beaux projets tels que le Plan Campus dans un nouveau cadre juridique Public-Public.

Mme DURAO-CABECA ne critique pas ici le travail de personne et comprend que le rôle de Président est d'appliquer ce que les ministres décident.

Mme DURAO-CABECA fait part de son vécu en tant qu'enseignante lors de la mise en place de l'autonomie des universités. Les arguments tenus à l'époque étaient identiques à ceux tenus par **M. HALBOUT** ce jour. Pourtant, aujourd'hui suite à cette réforme, on note une concurrence féroce, un manque de moyens pour les universités !

Mme DURAO-CABECA craint que le public se fasse « grignoter » par le privé.

M. ROBERT lui répond qu'il respecte toutes les convictions et il est normal de se poser des questions.

Pour **M. VISSE**, un premier débat aurait dû intervenir en amont : on aurait dû demander, au Conseil académique et au Conseil d'Administration, les avis des représentants élus.

M. VISSE n'a rien contre le fait que les universités travaillent ensemble.

M. ROBERT explique que la première étape, c'est le factuel : il y a eu des débats entre les administrations, en CAC, dans les différents Conseils et un grand débat a eu lieu au sein de l'établissement lors de l'élection du Président.

Pourtant, **M. ROBERT** pense que ce débat dans les ComUE est peut être allé un peu vite ; mais, il le fallait compte tenu de la loi. Avant la ComUE, il y avait un PRES. Les acteurs qui sont les mêmes depuis plusieurs années cherchent maintenant à mutualiser sans perdre la moindre de leurs prérogatives. A cela s'ajoutent d'autres réformes telles que l'ESPE. Il faut prendre le temps de discuter et il y a eu beaucoup de débats, peut-être moins pour la ComUE car le format est imposé. Maintenant, il faut distinguer le débat, de la décision et du vote.

En tant que Président, **M. ROBERT** explique qu'il a voté de nombreux textes. Quoi qu'il arrive, il y aura toujours des personnes contre des projets et d'autres : le Président d'une université essaie de trouver le meilleur consensus et ce n'est pas toujours facile !

M. ROBERT précise que lorsque les trois Présidents d'université rencontrent le ministre, ils essaient de montrer qu'au-delà des projets propres, ils sont des défenseurs de l'Université de Montpellier au sens large et qu'ils travaillent ensemble !

M. VISSE regrette que les étudiants soient mis de côté dans ces débats.

M. HALBOUT lui répond qu'il y a un débat au sein de ce Conseil et que tout le monde, y compris les étudiants, à la parole. Il y a des comptes rendus qui tiennent compte de la parole de chacun. Il ne faut pas dire qu'on ne laisse pas la parole !

M. ROBERT reconnaît qu'il y a beaucoup d'acteurs au sein de la ComUE. Les étudiants y ont six sièges. De plus, **M. ROBERT** précise que dans le rapport de l'AERES, il a bien été indiqué la préoccupation des étudiants.

Mme JOAB fait part d'une inquiétude très forte à la fois des personnels et des usagers quant à la concentration des pouvoirs : ils n'auront plus accès aux décisions. Au travers de ces différentes structures de plus en plus concentrées, le pouvoir de décision s'éloigne des personnels et usagers. Cela fait que des inquiétudes et malaises se créent au sein de la communauté ; d'où la difficulté de savoir « comment pourra-t-on assurer la collégialité des décisions ? Ce qui était le mode de décision de l'établissement, de vie jusqu'ici ! »

M. HALBOUT rappelle qu'avant la ComUE, il y avait le PRES qui était une structure assez similaire à ce qui est en train de se construire. La représentativité des étudiants et des personnels y était très faible. Avec la ComUE, il y a là une possibilité d'être présents et donc, de participer aux débats.

M. HALBOUT préfère le modèle fédéral qui est en train de se construire, à un modèle d'université régionale. Demain, le Président de la ComUE sera le fédérateur, l'animateur d'une assemblée où seront présents les divers représentants du monde universitaire et de la recherche. Il ne pourra pas imposer la politique aux Présidents d'université qui sont les plus légitimes pour mettre en œuvre leurs actions. Le Président de la ComUE essaiera de fédérer les énergies ; ce modèle est à donc défendre !

M. HALBOUT fait remarque que dans l'université fusionnée, on a préservé les structures de proximité :

- les départements scientifiques qui auront une légitimité pour apporter une expertise sur les projets scientifiques Formation-Recherche,
- les composantes pédagogiques où il y a un débat démocratique.

Il rappelle que la Faculté des Sciences a toujours été soutenue par l'Université Montpellier 2 sur ses choix pédagogiques ! Ce qui préfigure bien la subsidiarité et la mise en responsabilité des structures de proximité.

Pour clore ce débat, **M. ROBERT** rappelle qu'un Président d'Université est élu. Pour cela, il y a tout un processus d'organisation de débats notamment. En ce qui le concerne, il considère que la collégialité est fondamentale. Il pense que le pouvoir dont il dispose doit être « distribué » aux Directeurs d'UMR et de Faculté. Il est important de dire que ce qui se fait à l'Université Montpellier 2 en licence master est mieux que le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique Féminine ! Ce n'est pas parce cette école est payante qu'il y aura quelque chose de plus : bien au contraire !

Sur ces enjeux, **M. ROBERT** explique qu'un de ses combats est la valorisation du doctorat et du master. Ces deux diplômes doivent être reconnus à leur juste valeur, y compris par la haute administration !

M. ROBERT n'a aucun doute quant à la capacité de tous les acteurs cités aujourd'hui pour défendre les valeurs du service public !

Pour finir, **M. ROBERT** a une pensée pour la personne qui rédigera ce compte-rendu.

M. HALBOUT confirme qu'il va y avoir un gros travail, vu la richesse des débats.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation.

La **1ère séance** - ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 13h15**.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND